RECENSEMENT DU CANADA DE 1991

Élaboration du contenu du recensement de 1991 Rapport définitif

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

ÉLABORATION DU CONTENU DU RECENSEMENT DE 1991:

RAPPORT FINAL

Planification et contenu,
recensement de 1991
Août 1990

ÉLABORATION DU CONTENU DU RECENSEMENT DE 1991: RAPPORT FINAL

1.0 INTRODUCTION

Le prochain recensement du Canada aura lieu le 4 juin 1991.

Ce recensement sera le dernier recensement décennal avant la fin du siècle et les données qu'il permettra de recueillir serviront d'instruments de planification de projets jusqu'au début du vingt-et-unième siècle. Afin de s'assurer de l'utilité et de la pertinence de ces données, la direction de Statistique Canada a jugé nécessaire de procéder à un examen du contenu et de la présentation du questionnaire du recensement de 1991 et, au besoin, de les modifier pour refléter l'évolution des conditions sociales et économiques.

Dans le cadre de la préparation de ce recensement, Statistique Canada a mis en oeuvre un vaste programme de recherches et d'essais couplé au processus de consultation le plus complet de son histoire. Des réunions de consultation ont été tenues dans les principales villes du pays auprès de groupes représentant tous les secteurs de la société canadienne et les participants à ces réunions ont été invités à formuler des recommandations et à présenter des mémoires sur le contenu du prochain recensement.

Le programme de recherche et d'essais prévoyait la tenue de deux versions différentes d'un Test du recensement national complet ainsi que celle de deux essais préliminaires de moindre envergure portant sur le contenu éventuel du recensement. Des travaux de recherche qualitative et des tests d'efficience ont été réalisés afin de déterminer dans quelle mesure les répondants comprenaient les concepts, les questions et les instructions données sur le questionnaire du recensement. Les résultats de ces travaux ont ensuite servi de base à la formulation de recommandations relatives au contenu du recensement de 1991, puis des questions ont été élaborées et transmises au Cabinet en vue de leur approbation. Les questions approuvées par le Cabinet ont été publiées dans la Gazette du Canada le 21 juin 1990.

Le présent rapport porte sur l'élaboration du contenu final du recensement du Canada de 1991. Il expose les grandes lignes du processus d'élaboration des questions et du contenu, d'adoption des recommandations et de présentation de ces recommandations au Cabinet. Il explique enfin les divers facteurs ayant influé sur les décisions prises par Statistique Canada.

2.0 ARRIÈRE-PLAN: LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTENU DU RECENSEMENT

La planification, l'élaboration et la coordination d'un recensement représentent une entreprise d'une grande complexité et d'une envergure considérable. Elle nécessite la mise en oeuvre d'études d'évaluation de la qualité des données et de la couverture du recensement précédent; la tenue de consultations auprès des utilisateurs afin de déterminer leurs besoins en données; la mise à l'essai d'un contenu nouveau ou modifié; ainsi que l'établissement de priorités en se fondant sur les résultats des essais, les besoins législatifs et nombre d'autres contraintes.

Pour Statistique Canada, qui est tenu, en vertu de la Loi sur la statistique, de réaliser un recensement tous les cinq ans, la planification du prochain recensement doit débuter avant même que le recensement en cours soit terminé. C'est pourquoi les travaux d'élaboration du contenu du recensement de 1991 ont débuté avant la fin du recensement de 1986.

3.0 ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE 1986

Après chaque recensement, Statistique Canada détermine l'étendue du sous-dénombrement et évalue la qualité des diverses variables recueillies ainsi que des réponses données aux diverses questions. Les résultats de l'évaluation finale du recensement sont pris en considération aux fins de l'élaboration du recensement suivant.

Dans le cas du recensement de 1986, deux éléments ont eu une incidence plus particulière sur la planification et l'élaboration des recensements futurs. Premièrement, il s'est avéré que le sous-dénombrement était beaucoup plus élevé au recensement de 1986 que dans le cadre des recensements précédents. Alors qu'il était de 2.0 % en 1981, il s'est établi en moyenne à 3.21 % en 1986, atteignant même une valeur beaucoup plus élevée dans certaines régions du pays. Les travaux d'élaboration du recensement de 1991 prévoyaient donc l'inclusion de nouvelles questions visant à améliorer la couverture.

L'autre découverte importante réalisée dans le cadre de l'évaluation du recensement de 1986 a été celle de la non-fiabilité des données recueillies à l'aide de la question 7, soit la nouvelle question (en 1986) sur l'ascendance autochtone. Une erreur de réponse assez faible mais statistiquement significative s'est traduite par une distorsion de ces données assez importante pour qu'elles ne fassent l'objet d'aucune diffusion officielle. À la lumière de cette expérience, Statistique Canada en est venu à la

conclusion qu'il faudrait qu'une telle question fasse l'objet d'un remaniement considérable avant de pouvoir être utilisée dans le cadre des recensements futurs.

4.0 PROCESSUS DE CONSULTATION

Des consultations approfondies ont été tenues sur le contenu du recensement de 1991 tout au long de 1987. Par le passé, ces consultations étaient en général menées uniquement auprès des principaux utilisateurs du secteur public et du secteur privé, mais on a décidé d'en élargir la portée en vue du recensement de 1991 afin de donner la parole à tous les secteurs de la société canadienne, y compris le grand public. Figurent au nombre des groupes ayant participé à ces consultations les gens d'affaires et les associations de gens d'affaires, les syndicats, les bibliothécaires, les universitaires, les animateurs communautaires et les techniciens en assistance sociale, les groupes religieux et ethno-culturels, les particuliers et les représentants de tous les paliers de gouvernement.

Au total, 88 réunions ont eu lieu dans presque toutes les principales villes du pays. Plus de 1,100 personnes ont participé au processus de consultation et plus de 150 ont présenté des mémoires. Les commentaires formulés portaient sur tous les aspects du recensement.

Le processus de consultation a donné lieu à la formulation de nombreuses recommandations relatives au contenu des futurs recensements et enquêtes-échantillon. Le Rapport des consultations sur le contenu du recensement de 1991 (avril 1988) donnait une description du processus et analysait les commentaires des participants par sujet et par organisme. Lorsqu'un consensus se dégageait clairement, le point de vue des participants était résumé sous forme de recommandations relatives au contenu du recensement de 1991. (Vous trouverez ces recommandations à l'annexe A du présent rapport.)

5.0 PROGRAMME DE RECHERCHE ET D'ESSAIS

5.1 Essais modulaires 1 et 2

En sus du processus de consultation, l'élaboration du recensement de 1991 a nécessité la mise en oeuvre d'un programme de recherche et d'essais comprenant la réalisation d'études méthodologiques et l'élaboration de plans en vue de la mise à l'essai des questionnaires et des diverses options de contenu, y compris celle de nouvelles questions et de nouveaux sujets.

Les éléments susceptibles de faire l'objet d'essais avaient été cernés à partir des résultats du recensement de 1986 (en particulier, le besoin d'élaborer de nouvelles questions sur la couverture), du processus de consultation et de la connaissance qu'ont les agents spécialisés des besoins des utilisateurs.

La mise en oeuvre du programme de mise à l'essai du contenu a débuté à la fin de 1987 et au début de 1988 avec la réalisation de deux petits essais portant sur des éléments précis du contenu ou sur des "modules". Ces essais, tenus dans certaines grandes villes, ont fait appel à des échantillons non aléatoires d'environ 3,000 ménages. Ils avaient pour objet de procéder à une évaluation préliminaire de la qualité et de l'acceptabilité des nouvelles questions, de repérer celles qui ne donnaient pas de bons résultats et celles qui devaient être modifiées en vue d'une mise à l'essai ultérieure dans le cadre du Test de recensement national prévu pour l'automne de 1988.

L'essai modulaire n°1 (EM-1) portait sur les diverses façons d'améliorer la couverture ainsi que sur des questions conçues pour améliorer la qualité des données démographiques ainsi que des données sur l'activité et le revenu. Une étude de suivi a été réalisée à la suite de cet essai afin de déterminer la qualité des réponses et la mesure dans laquelle les répondants avaient compris les nouvelles questions. Dans le cadre de cette étude, on demandait aux gens de quelle façon ils avaient réagi aux questions et au questionnaire.

Au nombre des approches visant à améliorer la couverture, l'essai modulaire n° 1 a permis de mettre à l'essai la liste des membres du ménage, déjà utilisée avec succès dans le cadre du recensement des États-Unis, et une nouvelle question sur les exploitants agricoles. L'essai portait également sur certaines questions démographiques relatives à l'union libre, à la nuptialité et à la fécondité ainsi que sur certaines questions sur l'activité relatives au nombre d'heures de travail non rémunéré et aux antécédents de travail. Enfin, il comprenait de nouvelles questions sur le revenu relatives au revenu provenant des paiements de transfert, à l'impôt sur le revenu et au taux de rémunération horaire.

L'essai modulaire n° 2 (EM-2) comportait pour sa part des questions sur la langue, les caractéristiques ethniques et culturelles ainsi que la mobilité. Comme le suggéraient les consultations, il comprenait deux nouvelles questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles, soit une sur l'ascendance et une autre sur l'auto-identification, ainsi qu'une nouvelle question sur la race conçue pour recueillir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Il a également permis d'étudier

le remplacement éventuel du concept de "langue parlée à la maison" par celui de "langue principale". Enfin, il comportait de nouvelles questions sur la mobilité visant à recueillir des données sur les migrations intercensitaires.

Contrairement à l'EM-1, l'EM-2 n'a pas été suivi d'une enquête de réinterview de grande envergure. Le suivi de l'EM-2 a plutôt consisté à recruter des répondants et d'autres personnes afin de former, dans la plupart des grandes villes du pays, des groupes thématiques chargés d'étudier les questions posées. Figurent au nombre des participants à ces réunions des leaders et des membres de la communauté noire de Halifax, des groupes d'autochtones à Winnipeg et à Vancouver, des groupes ethniques et culturels dans divers centres, des francophones à Toronto, ainsi que des membres du grand public.

L'EM-2 a également eu pour caractéristique d'utiliser un échantillonnage fractionné. L'essai a porté sur deux questionnaires: les questions sur l'ascendance et sur l'auto-identification du premier questionnaire comportaient une case à cocher "Canadien", tandis que les questions correspondantes du second n'en comportaient pas.

Les résultats des essais modulaires ont fait l'objet d'analyses visant à déterminer la qualité des données, les taux de réponse, la mesure dans laquelle les répondants avaient compris les questions ainsi que le caractère délicat des questions et des sujets abordés. Certaines des conclusions auxquelles on en est arrivé ont eu une incidence directe sur les recommandations formulées dans le cadre des consultations. Entre autres:

* la question sur la fécondité des femmes non mariées n'a soulevé aucune difficulté;
* l'inclusion d'une case à cocher "Canadien" a eu une incidence sur les réponses, surtout dans le cas des réponses multiples à la question sur l'auto-identification;
* quelques répondants ont trouvé que la question sur la race était choquante; enfin,
* il faudrait plus d'une ou deux questions pour permettre de recueillir des renseignements valables sur le temps consacré au bénévolat et à la garde d'enfants à domicile.

Les résultats des essais indiquent clairement qu'il est impossible d'obtenir à l'aide du recensement des données de bonne qualité sur les travaux ménagers, le bénévolat et la garde d'enfants non rémunérée. Il semble que seule une enquête spéciale d'une certaine envergure et d'une certaine complexité pourrait permettre de traiter ces sujets et de

satisfaire aux nombreuses demandes de données statistiques à leur égard.

Les résultats des EM-1 et EM-2 ont été pris en considération aux fins de l'élaboration du Test du recensement national (TRN). La plupart des questions s'étant révélées insatisfaisantes dans le cadre des essais modulaires n'ont fait l'objet d'aucune considération ultérieure en vue de leur inclusion dans le TRN et dans le recensement de 1991. Figurent au nombre de ces questions celles sur la langue principale, sur l'impôt sur le revenu et sur le temps consacré aux travaux ménagers, au bénévolat et à la garde d'enfants non rémunérée.

D'autres questions, comme celles sur la mobilité et sur la race, ont été modifiées. La question sur la race a été simplifiée et abrégée, tandis que la question classique sur la mobilité au cours des cinq années antérieures a été clarifiée et modifiée en vue de réduire le fardeau de réponse.

5.2 Recherche qualitative

Pour la première fois dans l'histoire du recensement du Canada, d'importants travaux de recherche qualitative ont été réalisés pour aider à l'élaboration du contenu des questions et des questionnaires du recensement. À cet égard, deux types de projets de recherche ont été mis en oeuvre: on a fait appel à des groupes thématiques pour participer à l'élaboration et à l'évaluation des questions, ainsi qu'à des tests d'efficience visant à faciliter l'élaboration de questionnaires mieux "à la portée du répondant".

5.2.1 Groupes thématiques

C'est dans le cadre de l'EM-2 que, pour la première fois au Canada, des groupes thématiques ont eu l'occasion de participer à l'élaboration du contenu du recensement. Avant la conception du questionnaire, des réunions de groupes thématiques ont eu lieu à Montréal et à Toronto afin d'étudier l'élaboration conceptuelle et la formulation des questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles. Ces réunions ont entre autres démontré que l'expression "minorité visible" (comme elle est utilisée dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi) n'était pas uniformément et clairement comprise par le public canadien.

Les groupes thématiques ont également participé à l'évaluation des résultats de l'EM-2. Comme nous l'avons vu plus haut, ces groupes ont été réunis dans nombre de grandes villes pour étudier les questions de l'EM-2 sur

les caractéristiques ethniques et culturelles, la langue et la mobilité. Les commentaires formulés à cette occasion ont permis d'élaborer des questions plus claires en vue du TRN et du recensement de 1991.

5.2.2 Études réalisées par Price Waterhouse

Statistique Canada a chargé la société de conseil de gestion Price Waterhouse de réaliser des travaux de recherche qualitative portant sur les questionnaires abrégé et complet du recensement. Plutôt que de porter sur le contenu, ces travaux visaient à étudier des questions relatives aux instructions données, à la présentation et à l'ordonnancement des questions. Ils avaient pour objet de formuler des recommandations en vue de l'élaboration de questionnaires "à la portée du répondant" pour 1991.

En utilisant surtout les techniques de recherche qualitative et les tests d'efficience, les experts-conseils de Price Waterhouse ont étudié les questionnaires afin de déterminer la mesure dans laquelle les répondants les comprenaient et la facilité avec laquelle ils les remplissaient, ainsi que l'incidence de ces deux variables sur la qualité des données. Ces travaux se sont traduits par la formulation de recommandations en vue de clarifier et de simplifier le questionnaire, lesquelles recommandations ont été prises en considération aux fins de l'élaboration des formules du TRN et du recensement de 1991. Elles portaient entre autres sur:

* l'utilisation d'un plus gros oeil de caractère;
* la rédaction d'instructions plus claires et plus concises;
* le regroupement des questions et des sujets par rubriques (par ex., "travail" pour les questions sur l'activité);
* l'utilisation de la méthode des "étapes" pour guider les répondants dans le questionnaire;
* la clarification des instructions indiquant de "passer à" et de l'ordonnancement logique des questions.

Les recommandations de Price Waterhouse ont confirmé nombre des observations faites dans le Rapport des consultations, surtout celles insistant sur l'incidence éventuelle du vieillissement de la population sur les questions du recensement et sur la collecte des données.

6.0 INTÉGRATION DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE CONSULTATION DANS LE TEST DU RECENSEMENT NATIONAL

Alors que les résultats des consultations n'ont contribué que de façon officieuse à l'élaboration des essais modulaires, ils ont officiellement été pris en considération dans le cadre de la planification du Test du recensement national (TRN). Figurent au nombre des autres éléments dont on a tenu compte aux fins de l'élaboration du TRN: les résultats des essais modulaires, les besoins des utilisateurs, les recommandations de Price Waterhouse et certaines autres suggestions visant à simplifier le questionnaire.

Nombre des recommandations relatives au contenu du recensement formulées dans le cadre des consultations ont été incorporées au TRN. Ce sont entre autres:

* l'établissement d'une distinction entre l'état matrimonial légal et l'état matrimonial de fait en posant deux questions - une sur l'état matrimonial légal et une sur l'union libre;
* la collecte de données sur la fécondité auprès de toutes les femmes de plus de 15 ans, quel que soit leur état matrimonial;
* la collecte de renseignements supplémentaires sur les condominiums à l'aide d'une nouvelle question sur les charges mensuelles de condominium posée uniquement aux propriétaires;
* la possibilité de faire état de plus d'une personne responsable des paiements du ménage;
* l'ajout d'une nouvelle question sur la race ou la couleur;
* le fractionnement de la question de 1986 sur l'origine ethnique en deux composantes, l'ascendance et l'auto-identification, l'élimination de la case à cocher "Noir" de ces deux questions et l'ajout de la case à cocher "Canadien";
* le traitement de l'ascendance autochtone dans le cadre des questions sur l'origine ethnique et sur l'auto-identification;
* la modification du libellé de la question sur la langue maternelle de façon à ce qu'elle se lise "langue parlée en premier à la maison dans l'enfance";
* l'ajout d'une nouvelle question sur les capacités linguistiques et l'élimination de la question sur la connaissance des langues officielles; enfin,
* l'ajout d'une nouvelle question sur le taux de rémunération.

À l'égard de la variable "logement", certaines questions n'ayant pas suscité l'approbation générale dans le cadre des

consultations, comme celles sur la condition du logement et la valeur des logements occupés par le propriétaire, ont été retenues aux fins du TRN par suite de l'intervention de porte-parole de l'industrie et de représentants d'organismes provinciaux et fédéraux exerçant leurs activités dans ce domaine.

Bien que nombre des recommandations formulées dans le cadre des consultations aient été incorporées au TRN, on a jugé que certains autres, comme celles ayant trait à l'ajout de la catégorie "coopérative" à la question sur le mode d'occupation, à l'ajout d'une question sur le statut juridique des autochtones et à l'ajout d'une question sur l'incapacité, se prêtaient mal à la réalisation d'un essai ou n'avaient pas besoin de faire l'objet d'un essai. L'inclusion de ces questions a été reportée au recensement de 1991 ou aux recensements ultérieurs.

7.0 LE TEST DU RECENSEMENT NATIONAL

Le Test national du recensement (TRN), réalisé le 4 novembre 1988, avait pour objet de soumettre à un essai général le contenu possible du recensement de 1991. Le test a été envoyé à un échantillon aléatoire de 34,000 ménages sélectionnés dans toutes les régions du pays, à l'exception des réserves indiennes, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. (Des essais distincts portant sur des questionnaires administrés dans le cadre d'une interview ont simultanément été réalisés dans les réserves indiennes et dans une collectivité nordique.) Le TRN a fait appel à la même méthode de collecte que le recensement, à savoir la livraison et le retour par la poste des questionnaires.

Après le TRN, une étude de réinterview a été réalisée pour déterminer dans quelle mesure les répondants avaient compris les questions du test et voir quel accueil ils lui avaient réservé.

Le TRN comportait 10 étapes et 55 questions. Malgré sa longueur, il a en général reçu un accueil favorable auprès des répondants. Une fois le suivi effectué, le taux de réponse global s'établissait à 90% et les taux de réponse enregistrés pour les diverses questions ont été en général très élevés.

Figurent au nombre des sujets nouveaux ou modifiés mis à l'essai dans le cadre du TRN:

* lien avec la Personne 1;
* soutien(s) du ménage;
* liste des membres du ménage;

* exploitant agricole;
* état matrimonial légal et union libre;
* motif de la fin du premier mariage;
* langue maternelle;
* capacité linguistique;
* race ou couleur;
* origine ethnique ou culturelle des parents et grands-parents;
* groupe ethnique ou culturel auquel le répondant s'identifie;
* lieu de naissance des parents;
* lieu de résidence il y a un an;
* durée de l'expérience de travail;
* date à laquelle le répondant a commencé à travailler pour son employeur actuel;
* statut professionnel actuel;
* taux de rémunération actuel;
* nombre de chambres à coucher;
* condition du logement;
* charges mensuelles de condominium.

La question sur le lien avec la Personne 1 a été modifiée et simplifiée et on a réduit le nombre de catégories de réponses déjà imprimées.

La catégorie de réponse "Canadien" a été ajoutée à la liste de catégories de réponses figurant à la suite de la question sur l'origine ethnique et de celle sur l'auto-identification. Afin d'améliorer l'ordonnancement logique des questions, la question sur la langue maternelle, question traditionnellement posée sur la formule 2A (questionnaire abrégé), a été regroupée avec les autres questions sur la langue. Enfin, on a étudié la possibilité de remplacer la question traditionnelle sur l'activité, qui comprenait cinq parties, par une nouvelle question sur le statut professionnel actuel.

L'analyse des résultats du TRN a révélé que la plupart de ces questions ont été efficaces. Le déplacement de la question sur la langue maternelle a permis de recueillir des données plus cohérentes et plus logiques et il semble que les répondants ont bien saisi la différence entre l'origine ethnique et le groupe ethnique auquel ils s'identifient.

Toutefois, les participants ont éprouvé des difficultés à répondre à certaines des questions du TRN, notamment celles sur la durée de l'expérience de travail et sur la date à laquelle ils ont commencé à travailler pour leur employeur actuel. En outre, on a relevé des problèmes de qualité des données à l'égard de la question sur le domicile habituel des résidents temporaires.

Quant à la question sur le statut professionnel actuel, l'analyse a démontré qu'elle ne constituait pas un substitut adéquat à la question en cinq parties, parce qu'elle ne permettait pas d'obtenir une estimation suffisamment précise de l'effectif de la population active occupée. À la suite de l'évaluation du TRN, ces questions ont été laissées de côté.

La question sur la race ou la couleur a en général reçu un accueil favorable. Très peu de commentaires défavorables ont été faits à son endroit et le taux de réponse enregistré à son égard a été comparable au taux observé pour les autres questions du test. Cependant, les données recueillies et les résultats du suivi ont clairement démontré que, telle que formulée, la question semait la confusion chez les répondants d'ascendance autochtone, qui ne savaient trop comment y répondre. En général, les données recueillies à l'aide de cette question concordaient assez étroitement avec les données recueillies au moyen de la question du recensement de 1986 sur l'origine ethnique.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, tant les résultats du TRN que ceux de l'étude de réinterview ont indiqué que les répondants ont bien saisi la différence entre l'origine ethnique et le groupe ethnique auquel ils s'identifient. Toutefois, l'inclusion de la case à cocher "Canadien" a eu une incidence considérable sur les données. Une proportion importante de répondants ont déclaré "Canadien" dans le cadre d'une réponse unique ou d'une réponse multiple à la question sur l'origine ethnique, et une proportion encore plus élevée ont fait de même à la question sur l'auto-identification. Tout comme dans le cadre de l'EM-2, les données sur la population autochtone ont été recueillies à l'aide des questions sur l'origine ethnique et sur l'auto-identification. On demandait aux répondants d'indiquer s'ils étaient Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau) et, le cas échéant, de préciser la bande, première nation ou tribu d'appartenance. Le test ne comportait pas de question sur le statut juridique en vertu de la Loi sur les Indiens.

8.0 DEUXIÈME SÉRIE DE CONSULTATIONS ET TRN-2

À la suite du Test du recensement national, Statistique Canada a décidé de consulter de nouveau les utilisateurs de données, les répondants et certaines autres parties intéressées afin de leur demander d'établir leurs besoins prioritaires de données à la lumière des résultats du TRN et de réduire le nombre de questions et de sujets étudiés en vue de leur inclusion dans le recensement de 1991.

À cet égard, on a communiqué avec près de 200 groupes ethniques locaux, régionaux et nationaux pour leur demander

de préciser leurs besoins de données. En particulier, on leur a demandé d'indiquer quelles étaient les questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles que préférait leur groupe ou leur collectivité ainsi que de choisir entre la question sur l'origine ethnique et celle sur l'auto-identification. Enfin, on leur a demandé quels étaient leurs commentaires à l'égard de la question sur la race et de l'inclusion de la case à cocher "Canadien".

Outre les groupes multiculturels, la deuxième série de consultations a été menée auprès des représentants des ministères et des organismes fédéraux, des administrations provinciales, régionales et municipales, des groupes communautaires et des organismes du secteur privé, y compris les organismes autochtones. Certaines questions ont fait l'objet d'un large consensus:

* l'importance d'assurer la comparabilité historique des données du recensement et d'élaborer des séries chronologiques;
* la nécessité de conserver la question sur l'incapacité et de répéter l'enquête postcensitaire sur l'incapacité en 1991; enfin,
* la nécessité de recueillir des données sur le statut juridique de la population autochtone en vertu de la <u>Loi sur les Indiens</u>.

Toutefois, aucun consensus ne s'est dégagé à l'égard des questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles. Bien que la majorité des organismes aient indiqué préférer la question sur l'origine ethnique, la question sur l'auto-identification a quand même joui d'un soutien considérable. La plupart des intervenants ont reconnu qu'il était nécessaire de recueillir des données sur les minorités visibles, mais jugeaient que l'inclusion d'une question sur la race avait un caractère délicat et était susceptible de susciter la controverse, même auprès des groupes minoritaires visibles.

Presque aucun organisme ne s'est déclaré en faveur de l'inclusion de la case à cocher "Canadien". Les raisons données à cet égard étaient:

* que les essais avaient démontré que l'inclusion d'une telle case aurait une incidence sur les chiffres enregistrés pour d'autres groupes;
* que l'inclusion de cette case aurait pour effet de modifier les séries chronologiques et de diminuer la comparabilité des données avec celles des recensements antérieurs; enfin,
* que les immigrants récents étaient susceptibles de confondre ce concept avec la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu.

La sélection et l'ordonnancement des catégories de réponses aux questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles ont également fait l'objet de discussions animées. Les groupes ne figurant pas sur la liste se sont interrogés au sujet des critères ayant présidé à cette sélection, tandis que d'autres ont indiqué que les cases à cocher devraient être placées par ordre alphabétique. (Afin de réduire le fardeau de réponse, la sélection et l'ordonnancement des cases à cocher sont fondés sur les résultats du recensement précédent.)

Afin de résoudre ces problèmes et certaines autres difficultés, un deuxième Test du recensement national (TRN-2) a été réalisé en septembre 1989. Ce test, qui consistait en une version plus concise du premier TRN, nécessitant des délais de dépouillement et de production moins longs, a été réalisé auprès d'un échantillon d'environ 10,000 ménages des 10 provinces (à l'exclusion des réserves indiennes). En raison du peu de temps dont en disposait, aucun suivi n'a été effectué à l'égard des cas de non-réponse et le taux global de réponse s'est établi à environ 69%.

Étant donné sa portée limitée, le TRN-2 comportait seulement 19 questions sur les caractéristiques démographiques, la langue et les caractéristiques ethniques et culturelles. Essentiellement, il constituait une version modifiée de la 1re partie du TRN initial. Il a permis de mettre à l'essai six questions nouvelles ou modifiées:

* langue officielle de préférence (pour les répondants bilingues);
* questions ouvertes (sans catégorie de réponses) sur l'origine ethnique ou culturelle, sur le groupe ethnique ou culturel auquel le répondant s'identifie et sur la religion;
* Indien inscrit conformément à la définition d'un traité ou de la Loi sur les Indiens;
* la question du TRN-1 sur la race ou la couleur, avec l'ajout d'une catégorie de réponse "Autochtone".

Les questions ouvertes comportaient des exemples donnés à titre d'indication. L'utilisation de questions ouvertes a été rendue possible par l'introduction de nouvelles technologies très puissantes, en particulier celle du codage automatique des données. Auparavant, toutes les réponses en toutes lettres devaient être codées à la main par des commis.

Le TRN-2 a également eu pour caractéristique d'utiliser un échantillonnage fractionné. La moitié des répondants ont reçu des questionnaires sur lesquels "Canadien" figurait au nombre des exemples de réponses aux questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles, tandis que l'autre

moitié ont reçu des questionnaires sur lesquels cette catégorie de réponse ne figurait pas.

Les résultats du TRN-2 ont indiqué que tant la question modifiée sur la race que la nouvelle question sur les Indiens inscrits ont été bien comprises des répondants et ont permis de recueillir des données de bonne qualité. Il en a toutefois été autrement de la question sur la langue officielle de préférence et des questions ouvertes sur l'origine ethnique ou culturelle et sur l'auto-identification.

L'analyse des données et un examen des questionnaires ont démontré que ces questions nouvelles et modifiées semaient la confusion dans l'esprit des répondants et qu'elles se traduisaient par un accroissement considérable du fardeau de réponse. En outre, il s'est révélé évident que la présence de l'exemple "Canadien" avait une incidence marquée sur les réponses fournies aux questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles. Les répondants étaient plus susceptibles de déclarer "Canadien" comme origine ethnique ou comme groupe d'auto-identification lorsque cette variable faisait partie des exemples donnés.

Les résultats obtenus à l'aide de la question ouverte sur la religion n'ont pas été concluants. Bien qu'on ait enregistré des différences entre les données recueillies à l'aide de cette question et les données recueillies lors du TRN-1 et du recensement de 1981, il n'était pas clair si ces différences étaient attribuables à la variabilité d'échantillonnage ou à la question posée. On sait toutefois que l'utilisation du nouveau genre de question se traduirait par un accroissement des frais de traitement.

Après la mise en oeuvre des deux TRN, on a élaboré une nouvelle question sur le statut d'immigrant reçu afin de répertorier les immigrants reçus et les résidents non permanents, comme les personnes revendiquant le statut de réfugié ainsi que les étudiants et les travailleurs étrangers. Cette question a été mise à l'essai auprès de groupes thématiques francophones et anglophones, par lesquels elle a été bien comprise et bien accueillie.

9.0 LE CONTENU POSSIBLE DU RECENSEMENT DE 1991 ET LE PROCESSUS D'ÉLIMINATION

À la suite des deux Tests du recensement national, on a dressé une liste des questions et des options de contenu susceptibles d'être retenues aux fins du recensement de 1991. Cette liste comportait toutes les questions ayant été publiées dans la Gazette du Canada, la variable du type de construction

résidentielle codée par les recenseurs ainsi que les questions éliminées à un stade ultérieur.

Afin de réduire le contenu à l'étude, la direction de Statistique Canada a élaboré un processus d'élimination ainsi que des critères objectifs d'acceptation ou de rejet des questions et des sujets. À cet égard, un certain nombre de facteurs et de contraintes ont été pris en considération:

(1) les exigences constitutionnelles et législatives
(2) le fardeau de réponse
(3) les coûts
(4) la longueur du questionnaire et l'espace
(5) les besoins des utilisateurs
(6) la comparabilité historique
(7) la qualité des données recueillies dans le cadre des essais ou des recensements antérieurs
(8) l'éventuelle nature délicate des questions.

Plusieurs questions ayant donné de bons résultats dans le cadre des essais ont été éliminées en fonction de ces critères. Ce sont entre autres les questions sur:

* le taux actuel de rémunération (facteurs 2, 3 et 4);
* la durée d'occupation (2, 3, 4);
* la date du premier mariage (2, 3, 4, 5);
* les personnes mariées plus d'une fois (2, 3, 4, 5);
* le motif de la fin du premier mariage (2, 3, 4, 5);
* l'origine ethnique des parents et des grands-parents (TRN) (5 et 6);
* le groupe ethnique ou culturel auquel le répondant s'identifie (2, 3, 4, 5);
* le lieu de naissance des parents (2, 3, 4, 5);
* la race ou la couleur (8).

En outre, à la lumière des résultats du TRN-2, on a décidé de ne pas utiliser la question ouverte pour les questions sur l'origine ethnique et l'auto-identification.

Par ailleurs, aucune décision n'a été prise à l'égard de l'emplacement final de la question sur la langue maternelle. Bien que les données d'essai aient indiqué qu'on obtenait des données plus cohérentes en plaçant cette question à la suite des autres questions sur la langue, Statistique Canada a réalisé que toute modification était susceptible d'influer sur la comparabilité historique des données. Il a donc été déterminé que la décision finale serait fondée sur les exigences constitutionnelles et législatives ainsi que sur les besoins des utilisateurs. (En dernier lieu, comme le statisticien en chef l'a annoncé à l'occasion de son témoignage devant le Comité mixte permanent sur les langues

officielles, on a décidé, afin de répertorier les membres des minorités linguistiques, de retenir la question sur la langue maternelle sur le questionnaire abrégé envoyé à tous les Canadiens.)

Le processus d'élimination prévoyait aussi la tenue d'un certain nombre de réunions avec des représentants des autres ministères et organismes fédéraux, qui comptent tous parmi les principaux utilisateurs des données du recensement. Deux de ces réunions ont porté sur les questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles et sur la race telles que posées lors du TRN-1 et TRN-2, tandis qu'une troisième avait pour objet l'étude des questions sur la langue.

Enfin, des réunions de consultation et des séances d'information additionnelles étaient prévues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux. Ces réunions nous ont permis d'exposer aux utilisateurs les contraintes auxquelles est assujetti Statistique Canada et de leur demander d'indiquer quels étaient les questions et les sujets qu'ils considéraient comme prioritaires à la lumière des résultats des essais.

10.0 CONTENU RECOMMANDÉ POUR LE RECENSEMENT DE 1991

Un des éléments de la structure de gestion de projet établie par Statistique Canada était le Groupe d'examen du contenu (GEC), lequel se composait des gestionnaires représentant les domaines spécialisés, opérationnels et méthodologiques. À l'automne de 1989, le GEC a tenu une série de réunions en vue d'établir le contenu final du recensement de 1991. Les membres du groupe ont alors étudié le contenu du recensement sujet par sujet, à la lumière des résultats des consultations et des essais. Les questions relatives à chaque sujet ou module ont été examinées et analysées en regard des contraintes susmentionnées; puis, selon les conclusions atteintes par le groupe, les questions ou les sujets ont été rejetés ou on en a recommandé l'inclusion dans le recensement de 1991. Ces recommandations ont ensuite été transmises aux cadres supérieurs de Statistique Canada pour faire l'objet d'un examen final en décembre 1989.

Les recommandations formulées portaient sur l'inclusion de certaines nouvelles questions mises à l'essai ainsi que sur la conservation des questions et sujets faisant traditionnellement partie du recensement. Ainsi, à l'égard du recensement de base, on recommandait l'inclusion dans le questionnaire abrégé (2A) envoyé à tous les ménages du Canada des questions et sujets suivants:

* nombre de résidents temporaires
* liste des membres du ménage
* exploitant agricole
* lien avec la Personne 1 (version modifiée)
* âge
* sexe
* état matrimonial légal
* union libre
* langue maternelle
* soutien(s) du ménage
* mode d'occupation
* type de construction résidentielle (codé par les recenseurs).

Ces questions et sujets permettraient de satisfaire aux exigences légales et constitutionnelles du recensement. Ils auraient en outre pour avantage d'améliorer la couverture et de satisfaire aux besoins de renseignements sur la langue des groupes minoritaires liés à l'application de la Charte des droits et libertés. De plus, ils permettraient de répertorier les familles et de recueillir des données démographiques de base sur la population du pays.

Les modules dont on a recommandé l'inclusion dans le questionnaire complet (2B) reçu par chaque cinquième ménage portaient sur tous les sujets traités dans le cadre du recensement de 1986, de même que sur la fécondité et la religion, deux questions faisant traditionnellement partie des recensements décennaux. Ces modules sont les suivants:

* langue
* citoyenneté et immigration
* origine ethnique, ascendance autochtone et religion
* incapacité
* mobilité
* fécondité
* niveau de scolarité
* activité et revenu
* logement

10.1 Langue

En sus de la question sur la langue maternelle faisant partie du recensement de base, les recommandations proposaient l'inclusion de questions sur la langue parlée à la maison ainsi que sur la connaissance des langues officielles et d'autres langues. Les données recueillies à l'aide de la question sur les langues officielles seraient comparables avec celles recueillies dans le cadre des recensements antérieurs et permettraient d'analyser les tendances en matière de bilinguisme, de maintien de l'acquis des connaissances

linguistiques et de transferts linguistiques. En outre, les données recueillies sur la connaissance de langues autres que le français ou l'anglais permettraient de soutenir le Programme du multiculturalisme et les programmes d'enseignement des langues ancestrales.

Pour des raisons de continuité historique, on a décidé de recommander la rétention de la question de 1986 sur la langue maternelle. En outre, le libellé de cette question est semblable au libellé de la Charte des droits et libertés et les données recueillies peuvent être utilisées aux fins de l'application de la Charte.

10.2 Citoyenneté et immigration

On a proposé d'inclure dans le présent module des questions sur le lieu de naissance, la citoyenneté, le statut d'immigrant reçu et l'année d'obtention du statut d'immigrant reçu. Le présent module permet de recueillir les données nécessaires à l'administration de la Charte des droits et libertés, à l'élaboration de la politique d'immigration et à la surveillance de l'adaptation des immigrants en provenance de divers pays.

10.3 Origine ethnique, ascendance autochtone et religion

Les questions dont on a recommandé l'inclusion dans le présent module - origine ethnique, Indien inscrit et religion - sont nécessaires à l'administration de la Charte des droits et libertés, de la Loi sur le multiculturalisme canadien et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Les données recueillies à l'aide de ces questions sont également indispensables aux administrations provinciale, régionale et municipale ainsi qu'aux groupes et organismes ethniques.

Comme les utilisateurs, en particulier à l'échelon fédéral, avaient souligné la nécessité de maintenir la comparabilité historique des données et d'établir des séries chronologiques afin de suivre l'évolution des tendances d'un recensement à l'autre, la recommandation relative à la question sur l'origine ethnique proposait de réutiliser la question de 1986, sans y ajouter la case à cocher "Canadien". Toutefois, il a été convenu de continuer d'accepter "Canadien" comme une réponse en toutes lettres valide.

Par ailleurs, on n'a pas recommandé l'inclusion de la question sur la race. Bien qu'il soit nécessaire de recueillir des données sur les minorités visibles aux fins de l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les personnes ayant participé aux consultations tenues à la suite du TRN-2

ont jugé que la question sur la race était sujette à la controverse et que son inclusion pourrait éventuellement compromettre la réussite du recensement. De plus, les données recueillies à l'aide de cette question dans le cadre des deux TRN ne s'écartaient pas de façon significative des données recueillies à l'aide de la question de 1986 sur l'origine ethnique. En conséquence, on a décidé de ne pas proposer l'inclusion d'une question sur la race et de retenir la question de 1986 sur l'origine ethnique, avec la catégorie de réponse "Noir". Comme en 1986, l'inclusion d'une case à cocher "Noir" combinée à l'utilisation des autres catégories de réponses déjà imprimées ("Chinois") et aux réponses en toutes lettres (par ex., "Coréen", "Vietnamien") permettra de recueillir des données sur les minorités visibles du Canada.

Afin de réduire la longueur du questionnaire, on a proposé l'inclusion d'une question ouverte sur la religion, accompagnée d'exemples donnés à titre d'indication. Les recommandations proposaient également de recueillir les données sur la population autochtone à l'aide de la question sur l'origine ethnique, tout comme en 1981 et en 1986. La nouvelle question sur les Indiens inscrits, dont la mise à l'essai dans le cadre du TRN-2 s'est révélée concluante, demanderait en plus aux répondants d'indiquer leur statut juridique en vertu de la Loi sur les Indiens, ainsi que de préciser la bande indienne ou la première nation à laquelle ils appartiennent. Les données recueillies à l'aide de cette question permettraient de satisfaire aux besoins tant de l'administration fédérale que des organismes autochtones.

10.4 Incapacité

La direction de Statistique Canada a recommandé de retenir les questions de sélection de 1986 sur l'incapacité afin de satisfaire à la demande toujours importante de données sur la taille et les caractéristiques de l'effectif des personnes ayant une incapacité. Tout comme en 1986, ce module servira de base à la réalisation d'une enquête de suivi auprès des personnes ayant une incapacité.

10.5 Mobilité

On a recommandé l'inclusion d'une question sur le lieu de résidence il y a un an et d'une question sur le lieu de résidence il y a 5 ans, ainsi que celle, entre ces deux questions, d'une question-filtre destinée à réduire le fardeau de réponse. La question sur la mobilité quinquennale, sujet traité depuis longtemps dans le cadre du recensement, permet de mesurer les mouvements migratoires survenus entre deux recensements consécutifs et de recueillir les données

nécessaires à la calibration des modèles utilisés pour produire les estimations démographiques intercensitaires. Ces données assurent également le maintien de la continuité historique avec les recensements antérieurs. Par ailleurs, la question sur le lieu de résidence il y a 1 an, dont la mise à l'essai dans le cadre du TRN-1 s'est révélée concluante, permettra de mesurer la migration intercensitaire et de recueillir des données nécessaires à l'établissement des estimations démographiques.

10.6 Fécondité

Afin d'assurer l'enregistrement intégral des naissances, la recommandation proposait de recueillir des données sur la fécondité auprès de toutes les femmes de plus de 15 ans, quel que soit leur état matrimonial. L'inclusion de cette question modifiée aux essais n'a soulevé que très peu de difficultés.

10.7 Niveau de scolarité

Le module proposé sur le niveau de scolarité comprend toutes les questions posées au recensement de 1986 ainsi qu'une question sur la fréquentation scolaire, posée pour la dernière fois en 1981. Sujet traité de longue date dans le cadre du recensement, le module sur le niveau de scolarité permet de recueillir des données que tous les utilisateurs peuvent coupler avec d'autres données du recensement comme celles sur l'activité, le revenu et l'origine ethnique.

10.8 Activité et revenu

Il a été recommandé de n'apporter aucune modification aux questions de 1986 sur l'activité et le revenu. Comme l'a démontré le TRN-1, la question sur le statut professionnel actuel ne constitue pas un substitut adéquat aux autres questions sur l'activité sur le marché du travail. Le présent module permet de recueillir des données sur l'emploi, le chômage, le revenu, l'industrie et la profession. Ces questions permettent de répondre aux principaux besoins de données des utilisateurs fédéraux et des autres utilisateurs des données du recensement ainsi que de recueillir les données dont ont besoin presque toutes les administrations publiques et les utilisateurs du secteur privé pour déterminer les conditions économiques et sociales ainsi que mesurer les tendances qui se dégagent à l'égard de divers segments de la population dans les différentes régions du pays.

10.9 Logement

Les questions sur le logement dont on a recommandé l'inclusion comprennent des questions sur les dépenses des locataires et des propriétaires au titre des services publics ainsi qu'à celui d'autres coûts d'habitation, sur l'âge du logement, sur la valeur des logements occupés par le propriétaire, sur le besoin de réparations ainsi que sur le nombre de pièces et de chambres à coucher dans le logement. Toutes ces questions ont été utilisées de façon concluante dans le cadre d'essais ou dans celui des recensements antérieurs. Ces questions ont été choisies en fonction des besoins des utilisateurs et de la qualité des données recueillies dans le cadre des recensements antérieurs et des essais. Les données du recensement sur le logement sont utilisées par les chercheurs et d'autres utilisateurs du secteur privé, de même que par les organismes provinciaux et fédéraux veillant à l'application de la politique en matière de logement.

11.0 CONCLUSION

Statistique Canada a entrepris la planification du recensement de 1991 dès 1985. L'élaboration du recensement a nécessité la mise en oeuvre de consultations approfondies et d'un programme complet d'essais, ainsi que la réalisation d'études méthodologiques et l'utilisation de nouvelles technologies.

Le processus de consultation mis en oeuvre partout au pays a donné lieu à la formulation de nombreuses recommandations relatives au contenu des futurs recensements et enquêtes. Ces recommandations et idées ont ensuite fait l'objet d'essais dans le cadre du programme de mise à l'essai du contenu, qui prévoyait le recours à des groupes thématiques, la réalisation de tests d'efficience et de travaux de recherche qualitative, ainsi que la mise en oeuvre de deux essais modulaires et de deux Tests du recensement national complets.

Les résultats de ce programme d'essai ont permis d'élaborer de nouvelles questions et de modifier certaines questions restées inchangées depuis longtemps. Toutefois, des contraintes relatives aux coûts, aux besoins des utilisateurs, à la longueur du questionnaire et au fardeau de réponse ont amené la direction de Statistique Canada à réduire le contenu éventuel du recensement de 1991. Une liste abrégée de recommandations relatives aux questions et aux sujets à traiter a alors été élaborée et présentée aux cadres supérieurs du Bureau, qui ont à leur tour mis la dernière main à ces recommandations avant de les présenter au Cabinet en vue de leur examen et de leur approbation. Les questions du recensement de 1991 approuvées par le Cabinet ont été publiées

dans la Gazette du Canada le 21 juin 1990. On trouve ces questions dans le cahier ci-joint.

ANNEXE A

Recommandations relatives au contenu du recensement du Rapport des consultations sur le contenu du recensement

Ménages

1. Les participants sont, en général, satisfaits des variables sur les ménages. Cependant, la demande de modification de la variable "personne responsable des paiements du ménage" a été fortement appuyée. Compte tenu du fait qu'une modification en faveur de la coparticipation viserait tant un partage égal qu'inégal de la responsabilité, il est recommandé d'accorder la préférence à cette modification plutôt qu'à un rajustement portant strictement sur un partage égal. Puisqu'il s'agit ici d'une modification à apporter à une question existante, et que les participants souscrivent avec tant de vigueur à cette suggestion, il y aurait lieu d'en envisager la mise en oeuvre dès 1991.

2. Il est également recommandé d'intégrer au recensement de 1991 une modification touchant les catégories de logements collectifs. L'intégration des changements appropriés permettrait de s'assurer que les groupes de personnes ayant des besoins spéciaux sont ciblés avec plus d'exactitude en vue de la tenue éventuelle d'enquêtes postcensitaires.

Familles

1. Ayant été fortement appuyées par les participants au cours du processus de consultation, les questions afférentes aux unions consensuelles et aux réseaux de soutien des personnes âgées devraient être abordées dans le cadre du recensement de 1991 sous forme de modifications aux questions actuelles ou d'ajout de nouvelles variables.

Caractéristiques démographiques de base

1. Garder les questions sur l'âge et le sexe telles quelles.

2. Étant donné la quasi-unanimité des participants à reconnaître le besoin d'établir une distinction entre les mariages "légaux" et les mariages "de fait", ce renseignement devrait être ajouté au recensement de 1991. Il faudrait effectuer des essais pour déterminer s'il vaut mieux utiliser deux cases (une case "marié de fait" et une case "marié légalement") à la question sur l'état matrimonial ou de faire porter la question uniquement sur l'état matrimonial "légal" et de

déduire le nombre des unions de fait à partir de la question sur le lien avec la Personne 1.

3. Utiliser la question sur l'âge comme question-filtre en vue de la tenue d'enquêtes postcensitaires sur la santé des personnes âgées ainsi que sur leurs besoins en matière de soutien et de services.

Population autochtone

1. La question distincte sur l'appartenance à la population autochtone devrait être retranchée du recensement.

2. La question sur l'appartenance à la population autochtone devrait être incorporée à la question sur l'origine ethnique. Il faudrait évaluer les résultats de l'essai modulaire 2 afin de déterminer s'il est possible d'améliorer cette question en la faisant également porter sur le statut juridique, ainsi que sur la tribu, la bande ou la nation d'appartenance.

Coûts d'habitation et de logement

1. Le sujet des coûts d'habitation et de logement devrait être conservé dans le recensement de 1991.

2. La fiabilité et la qualité des données relatives à toutes les variables actuelles sur les coûts d'habitation et de logement, en particulier celles de l'état du logement et de la valeur du logement, devraient faire l'objet d'une étude.

3. Il faudrait étudier avec les principaux utilisateurs la possibilité de remplacer par de nouvelles questions ou de nouveaux sujets les variables sur l'habitation qui ne sont pas fiables.

4. Il faudrait étudier la possibilité de recueillir certaines variables sur l'habitation, comme l'état du logement et la valeur du logement, par le truchement d'enquêtes-échantillon.

5. La variable "type de construction résidentielle" devrait être conservée dans le recensement de 1991. Cette variable devrait être codée par des recenseurs ayant reçu une formation appropriée et les données ainsi recueillies devraient être publiées dans le cadre du programme normal du recensement et non être offertes uniquement selon une formule de recouvrement des coûts. Il y aurait lieu de soumettre à un nouvel examen les neuf catégories de réponses utilisées en 1981, afin de déterminer si elles pourraient être améliorées et simplifiées. Dans la négative, il faudrait les conserver.

6. La variable "mode d'occupation" devrait être conservée en 1991 et modifiée de manière à englober les coopératives. Il faudrait recueillir plus de renseignements sur la copropriété divise.

7. Il faudrait effectuer une étude de faisabilité quant à l'ajout, au recensement ou aux enquêtes, de questions sur les besoins spéciaux en matière d'habitation des personnes âgées et des personnes ayant une incapacité.

Caractéristiques ethniques et culturelles

1. Il faudrait ajouter une question distincte sur la race dans le recensement de 1991.

2. Le concept actuel d'origine ethnique devrait comprendre deux volets: l'ascendance et l'auto-identification.

3. La catégorie "Canadien" devrait être incluse aux cases à cocher à la suite de la question sur l'origine ethnique.

4. Il faudrait déterminer s'il est toujours approprié d'inclure la catégorie "Noir" sous sa forme actuelle par les réponses déjà imprimées à la question sur l'origine ethnique.

5. Il faudrait inclure la question sur la religion dans le recensement de 1991.

Langue

1. Le questionnaire du recensement de 1991 devrait comporter des questions sur la langue parlée à la maison et la langue maternelle.

2. Il faudrait examiner des façons de clarifier et de simplifier les questions actuelles sur la langue; en particulier, il y aurait lieu de supprimer l'ambiguïté actuelle de la variable "langue maternelle", une des solutions possibles étant de la diviser en deux volets.

3. Bien que les données sur la langue de travail et la langue d'enseignement aient suscité beaucoup d'intérêt, Statistique Canada a déjà inclus ces thèmes dans le deuxième cycle de l'enquête sociale générale, ayant eu lieu à l'automne 1986, et il est donc recommandé d'évaluer et d'étudier la pertinence de ces données avec les principaux utilisateurs et les participants au processus de consultation.

4. Il faudrait inclure le langage gestuel dans les bases de données et s'efforcer, autant qu'il est possible, de modifier

le libellé des questions pour répondre aux besoins des malentendants.

Étant donné qu'on ne dispose que d'un espace limité sur le questionnaire du recensement et qu'un grand nombre de commentaires étaient favorables à l'ajout de nouveaux sujets ou de nouvelles questions, on recommande l'adoption de la mesure suivante.

5. Il faudrait évaluer la qualité des données sur la connaissance des langues officielles afin de déterminer s'il serait possible de supprimer cette question et de la remplacer par une autre question sur la langue ou par un autre sujet.

Santé

1. Il faudrait conserver une question sur l'incapacité en 1991.

2. Il y aurait lieu de recueillir, dans une enquête postcensitaire, des renseignements supplémentaires sur la nature des handicaps. Il faudrait également étudier la possibilité de réaliser une enquête sur les soins de santé, la fréquence des services, le soin des personnes âgées et divers autres sujets abordés lors des consultations.

Niveau de scolarité

1. Il faudrait conserver la question sur le niveau de scolarité et mettre à l'essai une formulation plus simple de la question.

2. On devrait abandonner la question sur les grades, les diplômes et les certificats.

3. Il est recommandé de conserver la question sur le principal domaine d'études.

4. Il faudrait ajouter la question sur la fréquentation scolaire et demander aux répondants d'indiquer s'ils fréquentent l'école à temps plein ou à temps partiel, tout en tenant compte de l'éducation permanente pour les adultes.

5. Il faudrait étudier la possibilité de recueillir des données sur la scolarité par le biais d'autres enquêtes ou à partir des dossiers administratifs.

Mobilité et lieu de travail

1. Comme elles ont reçu un appui considérable dans le cadre des consultations, les questions sur la mobilité et sur le lieu de travail devraient toutes deux être conservées telles quelles en vue du recensement de 1991.

2. Il faudrait étudier la possibilité d'inclure dans des enquêtes spéciales des questions portant sur certains éléments ayant fait l'objet de propositions dans le cadre des consultations (comme le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail).

Nuptialité et fécondité

1. Il faudrait conserver la question sur la fécondité en vue du recensement de 1991 et la modifier pour en éliminer les restrictions relatives à l'âge et à l'état matrimonial, car la fécondité des femmes n'ayant jamais été mariées représente maintenant une part importante de la fécondité de l'ensemble des Canadiennes.

2. Bien que les participants aux consultations n'aient pas manifesté un intérêt aussi vif à son égard qu'à celui de la question sur la fécondité, l'appui considérable accordé à la question sur la nuptialité justifie son inclusion dans le questionnaire du recensement de 1991.

3. Il ne convient pas de recueillir des données sur les antécédents matrimoniaux, autres que la nuptialité, dans le cadre du recensement de 1991. En effet, bien que les participants aux consultations aient manifesté un intérêt considérable à l'égard de cette option, sa mise en oeuvre nécessiterait l'ajout d'au moins deux nouvelles questions. En conséquence, il est recommandé d'élargir cette base de données à l'aide d'une enquête spéciale plutôt que dans le cadre du recensement de 1991.

Population active

1. Le sujet de la population active devrait être conservé en vue du recensement de 1991.

2. Il faudrait tester une question sur le taux de rémunération à l'occasion du Test du recensement national. Les résultats de cet essai devraient ensuite être communiqués aux principaux utilisateurs ayant demandé l'ajout de cette variable.

3. Il faudrait étudier la possibilité d'ajouter à l'enquête sur la population active des questions sur les heures de travail,

l'adhésion syndicale, les antécédents professionnels et d'autres variables relatives à la population active.

Revenu

1. Il faudrait conserver les questions sur le revenu en vue du recensement de 1991.

Compte tenu du fait que le vieillissement de la population, et son incidence sur l'ensemble de la société canadienne, a été l'une des principales questions soulevées à l'occasion des consultations, il est nécessaire de formuler une deuxième recommandation: il faudrait déployer tous les efforts possibles en vue de simplifier les questionnaires et de réduire au minimum le fardeau de réponse. Comme la population vieillit, un nombre plus élevé de gens souffriront de limitations d'ordre physique qui influeront directement sur leur capacité de remplir des formules complexes.

2. Il faudrait étudier diverses façons de simplifier les questions sur le revenu, que ce soit en limitant la longueur des questions ou en les présentant sous une forme qui corresponde de plus près au formulaire de déclaration d'impôt sur le revenu de Revenu Canada.

Nouveaux sujets

1. Il faudrait tester une question sur le travail à domicile, le travail non rémunéré et le bénévolat. Ces sujets pourraient être intégrés à la question sur l'activité et les résultats obtenus pourraient servir de filtre en vue de la tenue d'une enquête postcensitaire comportant des questions plus détaillées sur le travail à domicile, le travail non rémunéré et le bénévolat.

2. Il faudrait aborder les questions de la garde des enfants et de la situation des personnes âgées dans le cadre d'une enquête postcensitaire.

3. Il n'y a pas lieu d'inclure de questions sur la victimisation, le service militaire, les loisirs ou l'affiliation syndicale ou professionnelle ni dans le recensement ni dans une autre enquête postcensitaire.